

Réunion du conseil municipal du 17 juillet 2020

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 9 juillet 2020

- Procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020 : validé à l'unanimité.

Délibération 1 :

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, ECALE Alain, BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, GAUDET Vincent, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : DECARSIN Mélanie (ayant donné procuration à BELLÉCULLÉE Maryvonne), HOMBRADO Thibaud (ayant donné procuration à DOMINEAU Samuel), VIVIER Sylvie (ayant donné procuration à PROUST Isabelle).

Excusée : ROUVREAU Sandrine

Délibérations 2 à 11 :

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, ECALE Alain, BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, GAUDET Vincent, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, ROUVREAU Sandrine, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : DECARSIN Mélanie (ayant donné procuration à BELLÉCULLÉE Maryvonne), HOMBRADO Thibaud (ayant donné procuration à DOMINEAU Samuel), VIVIER Sylvie (ayant donné procuration à PROUST Isabelle).

I – Délibérations**2020-07-01 – Budget Primitif Commune 2020**

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Cpte	Intitulé	Voté	Cpte	Intitulé	Voté
011 - Charges à caractère général			002 - Excédents antérieurs reportés		
6042	Achat de prestation de service	35 000,00	OO2	Excédents antérieurs report.	522 753,97
60611	Eau et assainissement	15 000,00	TOTAL Chapitre 002 :		
60612	Énergie - Électricité	30 000,00			522 753,97
60621	Combustibles	5 000,00	013 - Atténuation de charges		
60622	Carburants	10 000,00	6419	Rembours. sur rémunérations	1 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	6459	Rembours. sur charges	
60628	Autres fournitures non stockées	30 000,00	TOTAL Chapitre 013 :		
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00			1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sect^o		
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	722	Immobilisations corporelles	15 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	7761	Différences sur réalisation	-
6064	Fournitures administratives	2 000,00	777	Quote part / subvent ^o d'invest.	
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	TOTAL Chapitre 042 :		
611	Contrat prestations de services	15 000,00			15 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	070 - Produit des services du domaine et ventes		
61521	Entretien terrain	5 000,00	7021	Ventes de récoltes	79,03
615221	Entretien des bâtiments publics	20 000,00	70323	Redev. d'occupat ^o domaine pub.	4 000,00
615231	Entretien des voiries	50 000,00	70328	Autres droits de stationnement	500,00
			7067	Redevances périscolaires	20 000,00
			7088	Produit des activités annexes	800,00
			TOTAL Chapitre 070 :		
					25 379,03

615232	Entretien des réseaux	10 000,00	O73 - Impôts et taxes		
61551	Entretien du matériel roulant	10 000,00	73111	Contributions directes	445 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	73223	Fonds péréquation ressources co	20 000,00
6168	Primes d'assurance	5 500,00	TOTAL Chapitre 073 :		465 000,00
617	Études et recherches	22 000,00	O74 - Dotations et Participations		
6182	Documentation générale et tech.	120,00	7411	DGF - Dotation forfaitaire	160 000,00
6184	Versement organismes formation	2 000,00	74121	DGF - Dotat° Solidarité Rurale	90 000,00
6188	Autres frais divers	150,00	74127	DGF - Dotat° nation. péréquat°	30 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	744	FCTVA	6 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	74741	Communes membres GFP	1 000,00
6237	Publications	2 500,00	74751	GFP de rattachement	10 000,00
6256	Missions	300,00	74832	Attribution du FDTP	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	74834	Attribut° État / compens. TF	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	74835	Attribut° État / compens TH	28 000,00
6281	Concours divers - cotisations	1 000,00	7488	Autres attributions	7 500,00
62876	Remboursement de frais au GFP	0,00	TOTAL Chapitre 074 :		340 000,00
62878	Remboursement de frais	2 500,00	O75 - Autres produits de gestion courante		
6288	Autres services extérieurs	500,00	752	Revenus des immeubles	4 000,00
63512	Taxes foncières	250,00	TOTAL Chapitre 075 :		4 000,00
637	Autres impôts et taxes	100,00	O76 - Produits financiers		
TOTAL Chapitre 011 :		335 420,00	7621	Parts sociales	-
012 - Charges de personnel			TOTAL Chapitre 076 :		-
6218	Autre personnel extérieur	40 000,00	O77 - Produits exceptionnels		
6332	Cotisations FNAL	150,00	7713	Libéralités reçues	90,00
6336	Cotisations CNFPT et CDG	2 500,00	773	Mandats annulés	450,00
6411	Personnel Titulaire	120 000,00	7788	Autres produits except. divers	12 500,00
6417	Rémunération des apprentis	5 000,00	TOTAL Chapitre 077 :		13 040,00
6451	Cotisations URSSAF	20 000,00			
6453	Cotisations caisses de retraites	37 000,00			
6455	Cotizat° assurance du personnel	5 000,00			
6456	Versement FNC du supp.fam.	500,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00			
TOTAL Chapitre 012 :		230 550,00			
014 - Atténuation de produits					
739211	Attribution de compensation	2 000,00			
739221	Reversement sur FNGIR	85 000,00			
TOTAL Chapitre 014 :		87 000,00			
022 - Dépenses imprévues					
O22	Dépenses imprévues	28 504,00			
TOTAL Chapitre 022 :		28 504,00			
023 - Virement à la sect° d'investissement					
O23	Virement à le sect. d'invest.	563 000,00			
TOTAL Chapitre 023 :		563 000,00			
O42 - Opérations d'ordre de transf. entre sections					
6811	Dotat° amort./immo.incorp. et corp	1 618,00			
TOTAL Chapitre 042 :		1 618,00			
65 - Autres charges de gestion courante					
6531	Indemnités (élus)	50 000,00			
6533	Cotizat° de retraite (élus)	2 200,00			
65372	Cotizat° allocat° fin mandat	50,00			
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00			
6542	Créances éteintes	2 000,00			
6553	Service incendie	33 100,00			
65548	Autres contributions	12 000,00			
657358	Subvention groupement collec.	700,00			
657361	Subv. fonction. / Caisse écoles	13 800,00			
6574	Subv. aux associations	8 000,00			
65888	Autres	6,00			
TOTAL Chapitre 65 :		124 856,00			
66 - Charges financières					
66111	Intérêts de la dette	13 200,00			
TOTAL Chapitre 66 :		13 200,00			
67 - Charges exceptionnelles					
6718	Autres charges excep. sur op.	1 525,00			
678	Autres charges exceptionnelles	500,00			
TOTAL Chapitre 67 :		2 025,00			
TOTAL DÉPENSES :		1 386 173,00 €	TOTAL RECETTES :		1 386 173,00 €

DÉPENSES				RECETTES					
Cpte	Intitulé	Reports et CA	Proposé	Voté	Cpte	Intitulé	Reports et CA	Proposé	Voté
Op. 30 - Défense incendie					ONA - Opérations non affectées				
2111	terrain nu	10 000,00	- 10 000,00	-	Chap. 13 - Subventions d'investissement				
21538	Autres réseaux	8 000,00	43 000,00	51 000,00	1322	Subv. Région		1 207,00	1 207,00
2315	Installations tech - voirie	31 000,00	- 31 000,00	-	13251	GFP de rattachement		3 971,00	3 971,00
TOTAL Op. 30 :		49 000,00	2 000,00	51 000,00	TOTAL ONA :		-	5 178,00	5 178,00
Op. 43 - Régularisation des emprises					OPFI - Opérations financières				
2313	Constructions	3 900,00	1 100,00	5 000,00	Chap. 001 - Solde exc. de la section invest				
TOTAL Op. 43 :		3 900,00	1 100,00	5 000,00	001	Solde sect° d'investis. reporté			
Op. 45 - Aménagement Beausoleil					Total Chap. 001 :		-	-	-
2111	Terrains nus	10 000,00	20 000,00	30 000,00	Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement				
TOTAL Op. 45 :		10 000,00	20 000,00	30 000,00	021	Virement de la sect° de fonct.		563 000,00	563 000,00
Op. 48 - Travaux d'aménagement multi-sites 2019					Total Chap. 021 :		-	563 000,00	563 000,00
2315	Installat°, mat et outil.	15 000,00	-	15 000,00	Chap. 024 - Produit des cessions				
TOTAL Op. 48 :		15 000,00	-	15 000,00	024	Produits des cessions			
Op. 49 - Salle associative					Total Chap. 024 :		-	-	-
2313	Constructions	10 000,00	390 000,00	400 000,00	Chap. 040 - Opérations d'ordre de tranfert entre sect°				
TOTAL Op. 49 :		10 000,00	390 000,00	400 000,00	2804422	Bâtiments et installations		150,00	150,00
ONA - Opérations non individualisées					281571	Matériel roulant		471,00	471,00
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles					281578	Autre matériel et outillage de voirie		119,00	119,00
2051	Concess° et droits similaires	500,00	2 000,00	2 500,00	28184	Amortissement mobilier		454,00	454,00
TOTAL Chap. 20 :		500,00	2 000,00	2 500,00	28188	Amortissement autres inst.		424,00	424,00
Chap. 21 - Immobilisations corporelles					Total Chap. 040 :		-	1 618,00	1 618,00
2111	Terrains nus		1 500,00	1 500,00	Chap. 041 - Opérations patrimoniales				
2112	Terrains de voirie	25 000,00		25 000,00	2151	Réseaux voirie		150,00	150,00
2121	Plantations d'arbres	2 000,00		2 000,00	Total Chap. 041 :		-	150,00	150,00
2128	Autres agencements	2 000,00	50 000,00	52 000,00	Chap. 10 - Dotations et fonds divers				
21312	Bâtiments scolaires		250,00	250,00	10222	Fonds compensation TVA		45 000,00	45 000,00
21316	Travaux cimetière		5 000,00	5 000,00	10226	Taxe d'aménagement		4 999,47	4 999,47
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00		10 000,00	1068	Excédent de fonct. capitalisé	357 198,53		357 198,53
2151	Installat° / réseaux de voirie	22 000,00		22 000,00	Total Chap. 10 :		357 198,53	49 999,47	407 198,00
21571	Matériel roulant de voirie	12 000,00		12 000,00	TOTAL OPFI :		357 198,53	614 767,47	971 966,00
21578	Autres matériels et outil voirie	10 000,00		10 000,00					
2158	Autres		1 500,00	1 500,00					
2183	Matériel bureau et informat.		10 000,00	10 000,00					
2184	Mobilier		1 000,00	1 000,00					
2188	Autres immobilisat. corpor.	7 000,00		7 000,00					
Total Chap. 21 :		90 000,00	69 250,00	159 250,00					
Chap. 23 - Immobilisations en cours									
2315	Installations tech - voirie		63 000,00	63 000,00					
Total Chap. 23 :		-	63 000,00	63 000,00					
TOTAL ONA :		90 500,00	134 250,00	224 750,00					
OPFI - Opérations Financières									
Chap. 001 - Déficit d'investissement									
001	Déficit d'investissement	178 798,53		178 798,53					
Total Chap. 001 :		178 798,53	-	178 798,53					
Chap. 020 - Dépenses imprévues									
020	Dépenses imprévues		1 191,47	1 191,47					
Total Chap. 020 :		-	1 191,47	1 191,47					
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections									
2313	Constructions		7 000,00	7 000,00					
2315	Installations tech - voirie		8 000,00	8 000,00					
Total Chap. 040 :		-	15 000,00	15 000,00					
Chap. 041 - Opérations patrimoniales									
204422	Bâtiments et installations		150,00	150,00					
Total Chap. 041 :		-	150,00	150,00					
Chap. 16 - Emprunts et dettes									
1641	Emprunts		56 254,00	56 254,00					
Total Chap. 16 :		-	56 254,00	56 254,00					
TOTAL OPFI :		178 798,53	72 595,47	251 394,00					
TOTAL :		357 198,53 €	619 945,47 €	977 144,00 €	TOTAL :		357 198,53 €	619 945,47 €	977 144,00 €
Total dépenses			977 144,00 €		Total recettes			977 144,00 €	

En complément du budget voté, il est rappelé aux membres du conseil que la somme inscrite sur le budget "Commune" en section de fonctionnement dépenses - 6574, doit être répartie par décision du conseil entre diverses associations, pour les aider dans leur fonctionnement.

Sur proposition de monsieur le maire, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de valider le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus ;
- que la somme inscrite au compte 6574 sera répartie par délibérations, entre diverses associations, après étude des demandes, au cours de prochaines réunions de conseil.

2020-07-02 – Attribution de la subvention à la Caisse des Écoles

Monsieur Jérôme BILLEROT relate la dernière réunion de la Caisse des écoles et propose ensuite au conseil municipal de décider de la subvention à attribuer à la Caisse des Écoles.

Pour information : en 2013 : 14 311€ en 2014 : 15 000€ depuis 2015 : 13 800€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- l'attribution d'une somme de 13 800€ pour le fonctionnement du budget « Caisse des Écoles » qui sera inscrite au compte des dépenses 657361 du budget "Commune" ;
- de réserver une somme de 1 200€ pour l'investissement sur le budget de la Commune (la Caisse des Écoles n'ayant pas de section d'investissement à son budget).

2020-07-03 – Copieur école : achat et contrat de maintenance

Le contrat de maintenance du copieur de l'école arrive à l'échéance.

Monsieur Alain ECALE présente son comparatif suite à la réception de devis (6 entreprises sollicitées pour 3 réponses reçues).

		Central Copie	S.B.S.	SORAM
		Poitiers	Chauray	Niort
Marque		SHARP ou EPSON	SAMSUNG	KYOCERA
Vitesse	copie	26 p/mn 25p	25 p / mn	29 p/mn
	1ère copie en	4,7 s 5,5 s	5,1 s	5,2 s
Contrat		5 ans	5 ans	5 ans
Bacs		2	2	2
Ecran		Tactile	Tactile	Tactile
Installation / Formation		Offert	Offert	Offert
Prix achat (HT)		1 920,00 €	1 332,70 €	1 840,65 €
Maintenance pour 5 ans		1 000,00 €	875,00 €	500,00 €
Coût copieur + maintenance		2 920,00 €	2 207,70 €	2 340,65 €
Coût de revient pour 250 000	Par an	584,00 €	441,54 €	468,13 €
	Pour 1000 feuilles	11,68 €	8,00 €	9,00 €
	Par feuille	0,01168	0,008	0,009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer le marché d'achat et maintenance du copieur école à l'entreprise S.B.S. de Chauray, économiquement le plus avantageux et avec un service de maintenance satisfaisant ;
- de prévoir la reprise de l'ancien copieur par cette même entreprise.

2020-07-04 – Subvention exceptionnelle liée au COVID-19 : restaurants du cœur

L'association des Restaurants du Cœur a déposé une demande d'aide financière exceptionnelle au regard de la crise du COVID-19 (augmentation des demandeurs et baisse des collectes de marchandises).

Monsieur le maire sollicite les membres du conseil municipal afin de décider de la suite à donner à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 17 voix « pour » et 2 « abstention » :

- d'attribuer la somme de 150€ à l'association des restaurants du cœur des Deux-Sèvres à Niort.

2020-07-05 – Sécurité routière : désignation d'un référent

La Préfecture, par e-mail en date du 19 juin 2020, sollicite notre collectivité afin de nommer un référent « sécurité routière ».

Celui-ci aura le rôle d'interlocuteur privilégié entre notre territoire et la Préfecture.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de nommer celui-ci.

- Monsieur BURON Lionel se porte volontaire.

À 19 voix, Monsieur BURON Lionel est désigné « référent – sécurité routière ».

2020-07-06 – Correspondant Défense : désignation d'un correspondant

La délégation militaire du Département, par e-mail en date du 23 juin 2020, sollicite notre collectivité afin de nommer un « correspondant défense ».

Celui-ci aura le rôle d'interlocuteur privilégié pour les cérémonies et les plans de protection sur la commune.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de nommer celui-ci.

- Monsieur GAUDET Vincent se porte volontaire.

À 19 voix, Monsieur GAUDET Vincent est désigné « correspondant Défense ».

2020-07-07 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Messieurs DOMINEAU Samuel et SEIGNEURET Julien exposent la proposition de la commission « Élaboration du règlement intérieur » qui a été envoyé avec la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le règlement intérieur tel que proposé en annexe.

2020-07-08 – Délibération décidant d'acquérir ou non un bien soumis au droit de préemption urbain – Parcelle AE 282

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2014 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Exireuil,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 juin 2020, adressée par maître François FILLON, notaire à Lezay (Deux-Sèvres) en vue de la cession d'une propriété sise au n°1 Cité de la Petite Rougerie, cadastrée section AE n°282, d'une superficie totale de 10a 14ca, appartenant à M. et Mme LEPAGE Pierre,

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice ou non de son droit de préemption sur ces parcelles en question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de ne pas acquérir par voie de préemption la parcelle AE 282 .
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

2020-07-09 – Délibération décidant d'acquérir ou non un bien soumis au droit de préemption urbain – Parcelle AE 364

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2014 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Exireuil,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 juillet 2020, adressée par maître Erwan MOUNIER, notaire à Saint-Maixent-l'École (Deux-Sèvres) en vue de la cession d'une propriété sise au n°27 rue de Saugé, cadastrée section AE n°364, d'une superficie totale de 48a 54ca, appartenant à M. et Mme VIDRINE Jacques,

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice ou non de son droit de préemption sur ces parcelles en question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de ne pas acquérir par voie de préemption la parcelle AE 364.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

2020-07-10 – Délibération décidant d'acquérir ou non un bien soumis au droit de préemption urbain – Parcelle AE 327

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2014 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Exireuil,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 juin 2020, adressée par maître Erwan MOUNIER notaire à Saint-Maixent-l'École (Deux-Sèvres) en vue de la cession d'une propriété sise au 8 cité de la Pierre Levée, cadastrée section AE n°327, d'une superficie totale de 07a 72ca, appartenant à M. GALIPAUD Yannick,

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice ou non de son droit de préemption sur ces parcelles en question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de ne pas acquérir par voie de préemption la parcelle AE 327.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

2020-07-11 – Délégation du conseil municipal au maire : instruction des DIA et DPU

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et pour la durée du présent mandat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déléguer à Monsieur le maire la charge d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.